



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

MODIFICATIONS DU LIEU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 12 août 2014, le Conseil municipal a adopté la résolution numéro 300-08-14, modifiant le lieu de la séance du Conseil municipal qui aura lieu au Centre récréatif et communautaire pour la séance du **09 septembre 2014** ainsi que toutes autres séances qui pourraient avoir lieu durant la période des travaux.

Le Centre récréatif et communautaire est situé au :

323, montée de l'Église
Saint-Colomban (Québec)

Cette résolution peut être consultée au bureau de la Ville situé au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE QUATORZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca